Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_04-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	37
Votants	41

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 02/02/2026

L'an 2026, le 29 janvier à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 23 janvier 2026, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joel LE BESCO, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Olivier BERNARD, Béatrice BLANDIN, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Stéphane NOURRY, Catherine PAROUX, Annabelle QUENTEL, Benoit VIART.

Remplacement : Pierre SORAIS par Stéphane NOURRY.

Pouvoir(s) : Nancy BOURIANNE pouvoir à Catherine PAROUX, Isabelle CLEMENT-VITORIA pouvoir à Hervé BOURGOUIN, Alain COCHARD pouvoir à Odile DELAHAIS, Stephan DUPE pouvoir à Benoit SOHIER.

Absent(s) excusé(s) : Nancy BOURIANNE, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Alain COCHARD, Stephan DUPE.

Absent(s) : David BUISSET, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Julie CARRIC, Sandrine GUERCHE, Erick MASSON, Marcel PIOT, Arnaud RIVIERE, Marie-Paule ROZE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CAKAIN

N° 2026-01-DELA-004 : Dispositif régional Bien vivre partout en Bretagne : Attribution du reliquat de crédits

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_04-DE

1. Cadre règlementaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;
- Vu la délibération n°22_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;
- Vu le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 signé le 15 mars 2022 ;
- Vu la délibération n°23_DIRAM_02, en date du 29 juin 2023, approuvant le cadre des conventions « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » et donnant délégation à la Commission permanente pour approuver chacune des conventions ;
- Vu la délibération n°2024-06-DELA-51 du 20 juin 2024 approuvant la convention « bien vivre partout en Bretagne annexée » pour le programme 2023 – 2025 ;

2. Contexte

Dans le cadre de sa politique en faveur de la cohésion des territoires, la région consacre à l'échelle de chaque intercommunalité depuis 2021 un dispositif de contractualisation au travers d'enveloppes financières, déclinées selon les capacités et la richesse de chacun (10,37€/hab/an).

- Pour **2021-2022 : 600 092€** mobilisés en 2022 pour la Bretagne Romantique (reliquat de 157 154€)
- Pour **2023 – 2025 : 1 293 023€** (dont 1 135 865€ de dotation socle et 157 154€ de reliquats 2021/22)

Ces enveloppes sont consacrées aux projets du bloc communal selon les trois priorités d'action suivantes :

› Accélérer les transitions et l'adaptation au changement climatique
› Adapter l'offre de logements / habitat
› Améliorer l'accès aux services de proximité

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Sobriété foncière : accompagner la trajectoire du ZAN ;
- Démarche énergétique et climatique ;
- Ressource en eau.

Par délibération du n°2024-06-DELA-51 du 20 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé la convention de partenariat « Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025 » conclue avec la Région Bretagne. Ce dispositif s'inscrit dans l'engagement régional en faveur de la cohésion des territoires et vise notamment à améliorer les conditions de vie des habitantes et habitants, à accompagner les transitions et à renforcer l'accès aux services de proximité.

3. Etat d'avancement des projets inscrits à la convention BV 2023-2025

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_04-DE

Porteur de projet	Projet	Montant éligible	Montant d'aide prévisionnel ou voté	Taux d'intervention	Statut du dossier	Co-financeurs
Bonnemain	Réhabilitation et extension de l'école Henri Matisse	1 705 775 €	310 579,00 €	19%	Voté	Département – Ambitions Communes : 150 000€ (9%) Etat – DETR : 230 000€ (14%) Etat – Fonds vert : 113 807€ (6%) Autofinancement : 840 325€ (51%)
Combourg	Aménagement cyclable sur l'avenue Gautier Père et Fils à Combourg	1 387 230€	324 549,00 € (voté 277 446€)	20%	Voté	Département : 368 379€ (17%) Autofinancement : 741 405€ (53%)
Combourg	Réhabilitation de l'ancienne école pour créer une maison des associations et salle d'exposition liée à l'Agriculture et aux matériaux biosourcés	583 551€	80 113,00 €	14%	Voté	Autofinancement : 503 438€ (86%)
Hédé-Bazouges	Réhabilitation d'une grange, située en cœur de ville de Hédé-Bazouges, en pôle socio-culturel.	2 340 000€	410 405,00 €	18%	Voté	Etat : 667 117€ (29%) Région – AAP Bâtiments performants : 42 850€ (2%) Département : 643 500€ (27%) Fédération nationale des collectivités concédantes et régies : 28 920€ (1%) Autofinancement : 547 208€ (23%)

Région Bretagne - DETREN

Porteur de projet	Projet	Montant éligible	Montant d'aide prévisionnel ou voté	Taux d'intervention	Statut du dossier	Co-financeurs
Pleugueneuc	Rénovation de l'école Les Jours Heureux	393 852€	77 109,00 €	19%	**Voté**	Etat : 127 050€ (32%) Autofinancement : 189 692€ (48%)
Plesder	Salle des associations	182 900 €	21 849 €	12%	**Soumis au vote de la prochaine Commission permanente**	Prévisionnel : Etat – Fonds vert : 60 000€ (33%) Département – Ambitions communes : 62 572€ (34%) Autofinancement : 38 479€ (21%)
La Maison du Canal d'Ille et Rance	Réhabilitation thermique de la Maison du Canal d'Ille et Rance - La Madelaine - et refonte de sa muséographie	269 750 €	49 119,00 €	18%	**Demande de subvention abandonnée - Revoyure**	
Saint-Thual	Création de 2 logements abordables appartements T3	106 000 €	19 300,00 €	18%	**Demande de subvention abandonnée - Revoyure**	

Dans ce cadre, une enveloppe financière a été attribuée au territoire de la Communauté de communes Bretagne Romantique afin de soutenir un ensemble de projets communaux identifiés en partenariat avec la Région,

Au regard de l'enveloppe financière consacrée par la région au territoire de la Bretagne romantique sur la période 2023-2025, pour un montant total **d'1 293 023€,** et depuis la signature de la convention en 2024, plusieurs opérations initialement retenues n'ont pu voir le jour ou ont été réalisées dans des conditions financières modifiées. Ces renoncements ont conduit à la constitution d'un **reliquat de crédits aujourd'hui disponible**, d'un montant de **115 522€** dont le détail et les montants sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-après :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_04-DE

Objet/projet	Montant à redéployer	Commentaires
Evolutions sur les projets inscrits sur la convention :		
La Maison du Canal d'Ille et Rance – Réhabilitation thermique de la maison du Canal, La Madeleine, et refonte de sa muséographie	49 119 €	Demande abandonnée car projet financé également par du LEADER
Saint-Thual – Création de 2 logements abordables appartements T3	19 300 €	Report de réalisation
Mobilisation des reliquats des subventions votées en commission permanente :		
Combourg – Aménagement cyclable sur l'avenue Gautier Père et Fils	47 103 €	Baisse de la subvention pour respecter le plafond de subvention de 20%
TOTAL :	**115 522€**	

4. Description du projet

Afin de mobiliser les crédits disponibles dans le respect du cadre fixé par la Région Bretagne, l'ensemble des communes du territoire a été sollicité pour identifier de nouveaux projets susceptibles d'être financés. Un travail a ainsi été mené entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Bretagne Romantique afin d'analyser l'éligibilité des projets proposés et leur conformité aux objectifs du dispositif.

À l'issue de la phase d'instruction et après analyse technique des dossiers déposés et à la suite de la conférence des maires en date du 22 janvier dernier, **seul un projet répond pleinement aux critères d'éligibilité et aux exigences du dispositif** :

- Requalification d'une friche communale pour la construction de 11 logements sociaux à Mesnil-Roc'h – Bourg de Saint-Pierre-de-Plesguen

Dans le cadre du développement d'une offre de logements accessibles, la commune de Mesnil-Roc'h souhaite initier un programme de logement locatif social intergénérationnel en partenariat avec le bailleur social Émeraude Habitation via un accord cadre. Le projet se situe sur une friche communale en cœur de bourg, communément appelée « Terrain Lucas ».

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de consommation raisonnée du foncier via la réutilisation d'une friche afin de contribuer au développement d'un programme de logement intergénérationnel. Les logements programmés répondront aux objectifs de la RE 2020.

Le projet prévoit :

- La démolition de la maison existante, du garage et de la dépendance par la commune : o Un diagnostic avant-vente avait révélé la présence d'amiante au niveau de la maison. Un diagnostic amiante avant démolition a donc été réalisé afin d'estimer au plus juste le coût de démolition et d'évacuation de l'amiante. La démolition sera portée par la commune, ainsi que le permis d'aménager permettant de détacher le lot libre du reste du terrain cédé à Emeraude Habitation.
- Une division parcellaire de la parcelle OF 125, permettant de détacher un lot libre à bâtir du programme de logement locatif social ;
- La vente du terrain communal détaché du lot libre, à Emeraude Habitation pour y réaliser le programme de logements ;
- La construction de 11 logements sociaux, composés de :
  - 8 logements intermédiaires type T2 dont 4 logements séniors en rez-de-chaussée
  - 3 pavillons avec jardins

- La commercialisation d'un lot à bâtir par Bâtineo ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_04-DE

- Une intégration urbaine et fonctionnelle en complémentarité directe avec l'EHPAD voisin, favorisant le maintien à domicile, les liens intergénérationnels et les services de proximité et la préservation de la liaison piétonne jusqu'au centre-bourg.

Au regard de ce seul projet éligible aux critères du dispositif BVPB, il est proposé de répartir les le reliquat de crédits disponible de la manière suivante :

Scénario retenu			
Commune de Mesnil-Roc'h	308 421 €	57 761 €	19%
Emeraude Habitation	1 797 875 €	57 761 €	3%
		115 522 €	

Avis du bureau communautaire en séance du 8 janvier 2026 : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **PROCEDER** à la réaffectation du reliquat de crédits disponibles au titre du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne » au bénéfice de l'opération de construction de 11 logements sociaux sur la commune de Mesnil-Roc'h porté par la commune et Emeraude Habitation, selon les modalités et montants détaillés ci-avant ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la bonne application de la présente convention.

Le secrétaire de séance
Marie-Thérèse CAKAIN
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé